

SOMMAIRE

p. 1 > L'UNEF
obtient un 10ème
mois de bourse !



p.2 > Avancées sur la
réforme des langues

p.3 > Scandale à l'école
de la Communication !



p.4 > Le e-learning, un
problème persistant.



EDITO

Après une rentrée syndicale active, il est temps, avec la publication de la Lettre des Elus de l'UNEF, de faire le point.

Réunions de prérentrée pour les 1A, 2A et étudiants internationaux, campagne sur le pouvoir d'achat, sur la réforme du concours, Bourse aux livres... autant d'occasions pour notre syndicat d'informer, de défendre et d'organiser la solidarité à l'IEP.

Au travers de cette Lettre des Elus, nous aborderons l'activité de ces derniers temps. Victoire de l'UNEF sur le 10ème mois de bourse, bien entendu, avancées sur la réforme des langues, mais qui ne doivent pas nous faire oublier la menace de sélection à l'entrée du master ainsi que les problèmes posés par le e-learning : vos élus vous présentent ces nouveaux enjeux qui annoncent un premier semestre ... assurément militant !

Le 10ème mois de bourse : Victoire de l'UNEF et des étudiants !

A la rentrée 2009, l'UNEF a publié une enquête sur le pouvoir d'achat étudiant. Il en ressort que le coût de la vie a connu cette année une hausse de 3,2%. Principaux responsables : le prix du logement (+8,3%) et la hausse des frais obligatoires d'études, déterminée par le gouvernement. L'UNEF s'est immédiatement insurgée contre cette dégradation notable des conditions de vie étudiante, loin d'être compensée par une faible revalorisation des bourses.

En effet, la situation est scandaleuse : 100 000 étudiants sous le seuil de pauvreté, un étudiant sur deux qui se salarie pour payer ses études, 59% contraints d'accepter un emploi précaire comme première situation... Evidemment, ces conditions difficiles constituent l'obstacle majeur à la démocratisation des études supérieures, auxquelles n'accèdent toujours que 38% d'enfants d'ouvriers.

Avec plus de 30.000 pétitions signées, l'UNEF a pu interpeller le gouvernement quant à la catastrophe sociale. Le vaste soutien étudiant a payé : un dixième mois de bourse sera créé ! C'est une des revendications centrales de l'UNEF, portée depuis six années, qui entre en vigueur.

Grâce à un rapport de force entre les étudiants -qui ont su s'unir autour

de cette revendication phare- et le gouvernement, nos revendications ont été entendues ! Cette victoire sociale témoigne de la nécessité de revendications claires, fortes et structurées, autour desquelles le monde étudiant doit faire bloc. Le droit à l'autonomie se conquiert, et ce dixième mois de bourse est un début prometteur.

Dixième mois de bourse donc, dont nous exigeons l'application dès cette année. Les bourses seraient donc versées à la rentrée prochaine aux étudiants dont les cours reprennent en septembre. Une victoire du bon sens, car l'absence d'aide financière lors du premier mois d'installation, le plus lourd à payer, dans lequel se concentrent tous les coûts fixes, était absurde. Une victoire des étudiants, car il viendra compléter les revenus de 500 000 d'entre eux. Enfin, une victoire de l'UNEF, car c'est notre conception de l'émancipation étudiante qui s'est imposée, par l'accès à des conditions matérielles d'existence dignes.

Dans l'actuel contexte de régression sociale que connaît le monde étudiant, cette conquête nous montre que l'engagement collectif sait porter ses fruits, et pose les jalons d'un statut social étudiant qui donnerait à la jeunesse les moyens de sa réussite.

Cours de langues : retour sur une réforme capitale

Une réforme tant attendue ...

La question de l'enseignement des langues à l'IEP est, depuis longtemps, un majeur d'insatisfaction des étudiants. L'UNEF s'est à maintes reprises faite le relais de ce mécontentement face au système de « bi-classes », en vigueur jusqu'à l'an dernier, qui privait de LV2 les centaines d'étudiants n'ayant pas atteint le niveau C1 (4) en anglais ou dans une autre langue étrangère. Outre sa dimension restrictive et contraignante, l'enseignement des langues semblait, du fait d'une pédagogie inadaptée, peu à même de faire progresser rapidement les étudiants.

La contenu d'une réforme controversée

La réforme votée au Conseil de Direction du 25 mai 2009 instaure plusieurs changements d'ampleur. Elle prévoit de diviser par deux le temps de cours d'anglais en présentiel, (2h pour les niveaux de A1 à B2 (0 à 3), 1h au dessus). Une diversification des outils pédagogiques est mise en place, avec l'accès de manière libre et facultative, au « blended english », ensemble de logiciels en ligne. Ce travail personnel, n'est ni obligatoire ni contrôlé, mais fortement conseillé pour progresser.

La réforme consacre également la disparition des notes attribuées par le professeur. Les étudiants pourront donc choisir eux-mêmes leur groupe de niveau, selon un principe d'auto-évaluation. Ceci dit, à la fin de la 5e année, ils doivent être en mesure de certifier un niveau C1 en anglais (niveau 4) pour obtenir leur diplôme. Les crédits ECTS correspondant aux cours d'anglais seront donc accordés, de façon rétroactive, au moment de cette certification.

Cette réforme donne donc une plus grande liberté aux étudiants, qui pourront choisir de suivre ou non des cours d'anglais. Une fois inscrits, l'assiduité en cours sera néanmoins obligatoire, sur toute l'année.

Des avancées substantielles

Outre le développement informatique, la réforme prévoit d'importants changements de méthodes pédagogiques : des effectifs réduits (14 étudiants par classe au lieu de 17) permettant une interactivité accrue et une place plus grande accordée au travail autonome de l'étudiant.

Victoires récentes

L'UNEF, afin de sanctuariser ces avancées, a voté pour la réforme. Néanmoins elle ne nous satisfaisait pas pleinement en l'état et nous avons donc lancé une grande campagne de pétitions en fin d'année dernière, en portant les revendications suivantes : l'accès à une LV2 pour tous, ainsi qu'une augmentation du temps de présentiel. Nos efforts et votre soutien ont porté leurs fruits en début d'année : l'UNEF a obtenu l'accès à la deuxième langue sans conditions à partir du niveau B2 (3), ainsi que le

La démocratie à l'IEP

La Commission Paritaire (CP), composée de huit élus étudiants et de huit élus enseignants, émet un avis l'ensemble des décisions prises à Sciences Po. Elle statue sur ce qui concerne la vie associative.

Le Conseil de Direction (CD) décide des orientations de l'IEP en ce matière de pédagogie, de développement de Sciences Po en France et à l'étranger. Il composé d'une trentaine de personnes représentant la direction, les professeurs, les employés de l'IEP ainsi que les étudiants.

Le Conseil Scientifique (CS) de l'IEP émet lui des avis sur la politique de recherche de l'IEP.

maintien de 2h d'anglais en présentiel jusqu'au niveau C1 (4).

Une réforme imparfaite

Bien que l'accès à la LV2 soit facilité, il reste encore restreint. Les étudiants en niveaux 1 et 2 d'anglais doivent remplir des conditions particulières pour étudier une deuxième langue : étudier en campus délocalisé, choisir une langue « stratégique » ou maîtriser un niveau B2 (3) dans leur LV2. D'autre part, une fois le niveau 5 atteint, plus aucun cours d'anglais n'est proposé. Les étudiants risquent donc de voir leur niveau stagner ou régresser. Ces restrictions relèvent d'une logique purement comptable et n'ont aucun fondement pédagogique. Enfin, il semblerait que la direction souhaite instaurer un certificat de niveau B2 (ou niveau 3) comme condition pour obtenir le bachelor, le diplôme de fin de premier cycle. Si nous ne nous opposons pas au principe de l'évaluation du niveau, celui-ci ne doit pas servir de barrière à l'obtention du bachelor, ce que nous craignons dans un contexte d'accroissement de la sélection à l'entrée du master.



Scandale à l'Ecole de la Com?

La sélection à Sciences Po ne connaît donc pas de limite ! Il ne suffit plus d'avoir passé un concours pour être admis, il faut désormais refaire ses preuves entre le premier et le deuxième cycle. Peu à peu, et de manière déguisée, la sélection s'introduit à l'entrée du master.

Cet été, une dizaine d'étudiants ont été refusés à l'Ecole de la Com, un master officiellement non sélectif. Alors qu'ils devaient passer un entretien « d'orientation » non contraignant, celui-ci s'est révélé être un réel entretien d'embauche. Bien que la direction nous explique les vertus de la sélection, sans toutefois l'assumer, il faut rappeler que cette procédure n'est pas réglementaire.

En effet, il est écrit dans le règlement de scolarité, voté en conseils il y a 2 ans, que tout étudiant issu du premier cycle a le droit de choisir librement son master (cf art. 34). Et dans les textes votés en conseil il y a 2 ans, lors de la création de l'Ecole de la Com, il est précisé que ce master n'est pas sélectif. La direction bafoue donc délibérément les droits

étudiants, et passe outre les conseils représentatifs. A quoi bon voter des textes s'ils ne sont plus garants des engagements de la direction ?

Après avoir rencontré le «patron» du master, selon ses propres mots, ainsi que la direction des études et de la scolarité, l'UNEF a obtenu la réintégration de trois étudiants à l'Ecole de la Com. Si cela est positif, c'est loin d'être suffisant. Nous ne nous contenterons pas d'une négociation au cas par cas tous les ans, nous exigeons le respect des droits

étudiants et des textes votés en conseils !

Cet incident nous inquiète d'autant plus qu'il s'inscrit dans un contexte de généralisation de la sélection à l'entrée des masters, ainsi que « d'écolisation » des principales filières. D'ici à 2013, Sciences Po comptera au moins 6 écoles, à en croire Richie. Seront-elles toutes sélectives ? La création du Bachelor sert de prétexte à la sélection : différenciation des frais d'inscription entre les cycles, (bientôt) obligation d'un certificat d'anglais B2 pour passer en master, multiplication des filières au nombre de places restreint, sont autant de signes qui indiquent une volonté claire d'instaurer une barrière entre le premier cycle et le master.

Alors que les masters AP et Finance sont les plus réputés, ils ne sont pourtant pas sélectifs. Pourquoi alors introduire une sélection, illégale et arbitraire, dans les autres filières ? La dernière mode est de détruire les masters dits « non rentables », comme celui de Management de la Culture et des Médias en 2007. Encore une fois, la logique économique prime donc sur le souci de pédagogie et de formation. Au lieu de donner les moyens à chaque filière d'être formatrice et performante et d'investir dans un vrai service d'orientation, on trie sur le volet les profils les plus « adaptés » afin d'être sûr que les sondages TNS-SOFRES seront satisfaisants.

L'UNEF exige le maintien du libre accès des étudiants au master de leur choix, et s'oppose à tout principe de sélection entre les deux cycles !



Pendant ce temps... en région

Décidée sans concertation pendant l'été, une surprise attendait les étudiants des campus décentralisés à leur rentrée : la réforme du Prêt Entre Sites (surnom : PES), régissant les emprunts de livres à la bibliothèque de Paris, autrement plus fournie que celles des campus (quand elles existent...). Alors que les étudiants pouvaient librement emprunter livres et articles jusqu'à l'année dernière, ils sont désormais limités à 5 livres et 5 articles par semestre. Pratique pour le travail personnel !

Nous rappelons que les sites délocalisés sont des

membres à part entière de l'établissement, que les étudiants qui les ont choisis devraient pouvoir bénéficier des mêmes conditions d'étude que les étudiants parisiens. C'est pourquoi nous demandons l'abandon urgent de la réforme du PES ainsi que l'ouverture de discussion sur l'égal accès des étudiants aux ressources documentaires de l'IEP. Une pétition dont les élus UNEF sont les premiers signataires est d'ores et déjà en train de circuler sur l'ensemble des campus.

Pour l'égalité entre les étudiants de l'IEP, signez dès à présent la pétition !

e-learning OUI ! MAIS AMPHIS AUSSI !

En quelques années, le nombre d'étudiants a doublé à SciencesPo. Ce sont plus de 950 élèves qui ont cette année investi les locaux du 27. S'il faut se réjouir de ce constat, synonyme d'ouverture progressive de l'établissement, il est également évident qu'une telle augmentation doit être accompagnée d'efforts d'organisation conséquents de la part de l'administration afin d'offrir à chacun les conditions d'étude d'excellence que Sciences Po revendique.

Alors non, évidemment, nos conditions d'études ne sont pas les plus catastrophiques de France et une part du projet pédagogique de notre école, et en premier lieu la pluridisciplinarité, serait avantageusement transposée dans l'Université... mais, pour autant, tout n'est pas parfait à SciencesPo, et chacun d'entre nous est bien placé pour le savoir.

L'an dernier, la seule réponse qu'avait trouvée l'administration face à la hausse du nombre d'étudiants et le manque de places en amphis était le lancement des e-cours et e-conférences, à savoir la dématérialisation de certains cours magistraux et de conférences de méthode, ainsi que le développement massif des visioconférences. Notre position sur ces « innovations » a toujours été claire : Le e-learning doit être un outil supplémentaire au service des étudiants qui leur permette d'enrichir leurs prises de note et de faciliter leurs révisions, mais il ne peut en aucun cas remplacer la présence physique

du professeur. Le cours en présentiel est essentiel pour une meilleure compréhension et interaction (allez réagir face à votre ordinateur...) et ne saurait être remplacé par une petite fenêtre impersonnelle sur internet.

Pour l'Unef, ces projets étaient avant tout un aveu de mauvaise anticipation de l'arrivée massive d'étudiants en 1A. Nous nous étions alors battus pour un **recrutement rapide** de professeurs et maîtres de conférence afin de supprimer les e-conférences ; pour le **rétablissement d'un cours en présentiel** pour les cours dématérialisés ; ainsi que pour le **dédoublement** de tous les amphis qui le nécessitent, à savoir le droit pour tout étudiant de pouvoir bénéficier s'il le souhaite d'une place en amphitheâtre, devant son professeur.

Nous avons, suite à nos campagnes de l'an passé, obtenu pour cette rentrée des victoires probantes à savoir la fin de toutes les e-conférences ainsi que le dédoublement pour les 1A des cours d'analyse de textes en Histoire, de débat/actualité en IP et des deux cours d'économie jugés les plus « techniques ».

Néanmoins, il reste du pain sur la planche. Le rétablissement et dédoublement de tous les présentiels (et donc leur actualisation forcée) doit devenir la norme. Comme l'année dernière, nous insistons sur la nécessité *a minima* de retransmettre les cours magistraux en visioconférence sur les sites délocalisés. A la dégra-



duction de la qualité de réception du cours (on ne porte pas franchement la même attention à la présence d'un professeur qu'à un écran) s'ajoutent de plus des problèmes techniques récurrents en début d'année qui empêchent les étudiants de suivre le début des leçons.

Dans ce contexte, l'UNEF afin de faire valoir le droit à des conditions d'études de bonne qualité et égales pour tous demande :

- La tenue dédoublée des amphis qui le nécessitent, sur le principe « Un étudiant, une place en amphitheâtre ».
- Le rétablissement des visioconférences sur les sites délocalisés.
- le développement rapide du e-learning en tant qu'outil complémentaire pour l'ensemble des cours.

Agenda

- > Permanences syndicales tous les jours en péniche
- > Réunion hebdomadaire les lundis à 19h au local syndical.
- > Mercredi 12h30, Conférence sur l'égalité femmes-hommes
- > Samedi 17 octobre, manifestation nationale pour les droits des femmes. RDV 14h30 Bastille

- Je souhaite signer la pétition contre la réforme du PES
- Je souhaite être tenu informé(e) de l'action de l'UNEF
- Je souhaite adhérer à l'UNEF (ci-joint, un chèque de 20 Euros, à l'ordre de l'UNEF)

NOM : Prénom : Année :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Courriel :@..... Téléphone :

Coupon à renvoyer au 112, Bld de la Villette 75019 PARIS

Contactez l'UNEF : au local syndical (3ème étage du 56), unef.sciencespo@gmail.com / unefiep2009.wordpress.com

unef
le syndicat étudiant